

86



BULLETIN MUNICIPAL • COMMUNE DE FIAC • HIVER 2023



Hiver
2023

86

Chers Fiacois, chères Fiacaises,

Nous avons le coeur lourd.

La charge de remplir cette page avec quelques mots n'aurait dû revenir à personne d'autre qu'à Alain Berthon, que nous avons élu pour cela il y a presque 3 ans.

Aujourd'hui, il nous faut faire sans lui, mais aussi faire avec lui. Parce que s'il nous a quitté, ça n'est pas sans avoir tracé des lignes directrices au mandat : outre son cher « Clarté, communication, transparence », qui ne sont pas que des mots au sein de la municipalité, il a impulsé de nombreux projets, ainsi qu'une manière de concevoir le village : un lieu fait pour vivre ensemble, et non vivre côte-à-côte. Alain a su remettre à plat de nombreuses procédures arides mais nécessaires au bon fonctionnement de la mairie, il a lancé le projet des toilettes publiques, l'agrandissement du cimetière, la rénovation de la mairie, la création de chemins de randonnée, la réflexion concernant une salle multiculturelle, la mise en place d'une cantine 100 % fait maison, tournée vers le bio et le local...

La pandémie a été un coup dur pour cet homme qui était tellement attaché à la convivialité. Ce sont de nombreuses tables espagnoles et rencontres festives qui ont dû malheureusement être repoussées ou annulées à cette période...

Comme nous écrivons ces mots, les élections municipales partielles n'ont pas encore eu lieu, et le prochain maire n'a pas encore été élu. Cependant, depuis le mois d'octobre, à aucun moment le conseil ne s'est désuni. Toutes et tous, nous avons fait face ensemble, avec tristesse mais conviction, afin que la commune ne cesse d'avancer. Les agents et agentes de Fiac ont été de précieuses aides, malgré leur propre peine, faisant en sorte que tout tourne rond. Nous les remercions de tout coeur.

Pour la suite, nous continuerons, tous ensemble, à construire et aménager la commune de manière à ce qu'elle soit plus pour chacun et chacune qu'un simple domicile. Nous vous demanderons votre aide, vos avis, ainsi que nous l'avons déjà commencé : plusieurs commissions extramunicipales ont déjà été mises en place, en charge de la cantine, de la cour de récréation, de la future maison des ados, et nous étudions la possibilité d'un budget participatif, dont nous vous reparlerons.

Ensemble, conseillers, conseillères, agents, agentes, Fiacois, Fiacaises, il nous appartient de continuer de construire une commune accueillante, agréable à vivre, tournée vers les autres, la jeunesse, le développement durable, la culture, la convivialité, le partage.

Le conseil municipal

Les vœux du conseil municipal

Les vœux du conseil municipal auront lieu le 28 janvier à 11h à la salle des fêtes. Ils seront accompagnés d'une galette, et les nouveaux arrivant-es sont bienvenu-es !

SOMMAIRE

Actualités	3
Finance-économie	
Motion d'alerte sur les finances locales futures	8
Budget participatif	10
Jeunesse	12
Ecole du Figuier	13
Centre de loisirs	15
Cour d'école	18
Tourisme-économie locale	19
Voirie-Travaux	
Y voir clair : la voirie	21
Nouvelles de la commission	23
Environnement	
100 % des emballages se trient	24
Culture-associations	
Au chevet des vitraux	26
Les associations fiacoises	28
Pages pratiques	40

ACTUALITÉS

Panneau d'information à défilement numérique

Dans un but de diversification de ses moyens de communication, la municipalité a fait le choix de s'équiper d'une nouvelle solution de communication dynamique.

Il s'agit d'un panneau d'affichage LED d'une surface de plus de 2 m² qui permet de diffuser les informations liées à la vie de la commune et de ses associations.

L'acquisition de ce panneau a été financé à 100 % par le dispositif France Relance (<https://france-relance.transformation.gouv.fr/>)

La municipalité a fait le choix de l'installer sur la place du marché de Brazis, en bordure de la route départementale 49. Un deuxième panneau est envisagé dans le futur à proximité de l'école du Figuier.

Le Jour de la Nuit

Jean-Michel Hernandez nous a proposé une soirée de contes autour du feu à l'occasion du Jour de la Nuit. Fiac participe depuis plusieurs années maintenant à cette opération, destinée à sensibiliser à la pollution lumineuse nocturne. Cette année, la magie était au rendez-vous au Sol du Mit. Une soirée appréciée par tous les âges.



Une belle édition du Téléthon

Le Téléthon a eu lieu les 25 et 26 novembre dernier. De nouveau organisé en partenariat avec Cabanès, il a permis aux deux communes de mettre en commun leurs forces vives pour organiser un beau week-end de solidarité.

Philippe Bonnafe nous a offert un concert de grande qualité à la salle des fêtes vendredi soir, tandis que samedi, le groupe des marcheuses de Fiac a mené un groupe très important de randonneurs et randonneuses de Cabanès jusqu'à Fiac, et retour, sous un beau soleil. En fin de journée, le traditionnel repas suivi d'une soirée dansante a attiré les amateurs et amatrices de danses.

Le cimetière du bourg

L'achat d'une nouvelle parcelle pour agrandir le cimetière a été signé. Il est temps maintenant de travailler à son implantation, avec l'aide des plans réalisés par le CAUE l'année dernière. L'achat d'un jardin du souvenir est également à l'étude.



Actualités

Concours photo

Nous souhaitons faire appel à vos talents !

Chaque semestre, nous illustrons la 2^e page de couverture du bulletin municipal à l'aide d'une photo.

Nous vous proposons aujourd'hui d'illustrer cette page avec vos photos.

Quelques règles :

- vous devez résider à Fiac ;
- vous devez avoir plus de 12 ans ;
- vous devez avoir pris vous-même la photo ;
- la photo doit représenter un paysage ou un animal sur le territoire de Fiac (pas de portrait, pas de personne apparente) ;
- la photo doit être au format portrait.



Pour participer

Rien de plus simple : faites-nous parvenir vos photos en haute définition, par mail à communedefiac@gmail.com avant le 31 mai 2023 pour le bulletin de cet été.



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



DE L'HIVER

ntiel délestage sur le réseau électrique



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir** à des solutions d'**alimentation électrique non sécurisées**
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués** dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, **elles seront réalisées à distance.**
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance** sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750** + deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

MOTION

D'ALERTE

Nous reproduisons in-extenso la motion qui a été proposée aux communes par l'Association des maires de France (AMF), et qui a été votée à l'unanimité par le conseil municipal de Fiac.

Motion d'alerte sur les finances locales futures de la commune de Fiac

Le conseil municipal de la commune de Fiac, réuni le 14 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent.

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5 %, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Mds d'euros.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Mds d'euros pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et une nouvelle res-

triction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Mds d'euros d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Mds d'euros a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5 % du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1 % en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70 % de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Fiac soutient les positions de l'Association des maires de France qui propose à l'exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour en-

gager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotation ;

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+ 6,8 % estimés) ;

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5 % du PIB sur un total de 44,3 %.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Fiac demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale ;

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Mds d'euros de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services ;

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA (fond de compensation de la TVA). Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés ;

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à

l'investissement local) pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Fiac demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Fiac demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la commune de Fiac soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus, de :

- créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables ;

- permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables ;

- donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

BUDGET PARTICIPATIF

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est un processus démocratique permettant aux citoyens de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt collectif pour la commune.

Appliqué pour la première fois en 1990 à Porto Alegre au Brésil, ce dispositif a gagné progressivement les différents pays d'Amérique latine, puis les États-Unis, le Canada et enfin l'Europe. En France, les budgets participatifs se sont particulièrement développés à partir de 2014. Aujourd'hui, de nombreuses villes l'ont adopté, parmi lesquelles Paris, Rennes, Metz, Dijon, Grenoble, Poitiers, Montreuil, Belfort, et, dans notre département, Albi.

Dispositif favorisant la cohésion sociale, le budget participatif vise à impliquer davantage les habitants dans la vie locale. Étant les usagers quotidiens des infrastructures et services de la commune, les habitants en sont les plus grands experts. Ils peuvent ainsi proposer et valoriser des projets d'investissement qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes. Véritable outil pédagogique, le budget participatif permet également aux citoyens d'en savoir plus sur le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget de la commune.

Le budget participatif dans le budget communal

Le budget participatif fait partie des finances locales : la réalisation des projets proposés par les habitants correspondent à des dépenses dites d'investissement.

Le budget participatif : quelles compétences ?

C'est l'un des critères les plus importants du dispositif du budget participatif : pour pouvoir être réalisés par la commune, les projets proposés doivent être compris dans les domaines de compétence de la commune.

Voici donc un petit rappel des champs d'intervention de la commune :

- services publics de proximité : état civil, organisation des élections ;
- aménagement du territoire ;
- aménagement urbain : création d'équipement ;
- voirie communale (les routes départementales et voies transférées ne sont pas gérées par la commune, voir rubrique Voirie) ;
- urbanisme ;
- culture, sport et loisirs : création et gestion d'équipement, organisation de manifestations, gestion du patrimoine ;

- aménagement de l'école ;
- famille : actions pour la jeunesse, pour les personnes âgées ;
- action sociale : centre communal d'action sociale, actions pour le handicap ;
- hygiène et santé : prévention, maintien de la salubrité publique ;
- activités commerciales et économiques : gestion du marché, aide aux entreprises ; relations internationales : jumelage.

Bien évaluer son projet

Vous songez à proposer un projet pour améliorer votre quotidien et celui de vos concitoyens. Encore faut-il qu'il soit réalisable avec l'enveloppe budgétaire allouée. Pour vous aider à évaluer son coût, voici quelques exemples significatifs de réalisations.

- Banc public : 1 700 euros TTC
- Passage piétons surélevé : de 10 000 à 20 000 euros TTC
- Aménagement d'un terrain multisports en libre accès (basket et football) : de 60 000 à 100 000 euros TTC

Concrètement, comment cela va-t-il fonctionner ?

L'enveloppe accordée à ce budget participatif sera de 12 000 euros. Ce budget sera définitivement validé après le vote du budget, qui interviendra mi-avril.

Toute personne de plus de 10 ans et résidant à Fiac peut déposer un projet et voter pour ses projets favoris.

Le projet peut être porté par une personne ou un collectif (classe à partir du CM1, association...), dans ce cas une personne référente devra être identifiée.

1^{er} février - 31 mars : dépôt des idées

Pour être éligible, votre projet doit :

- servir l'intérêt général et répondre à des besoins collectifs à l'échelle d'un quartier ou de la commune ;
- concerner les domaines tels que l'environnement, le social, le sport, la culture, la jeunesse, le cadre de vie, etc.) en lien avec les compétences de la commune ;
- porter sur des dépenses d'investissement et représenter un budget inférieur ou égal à 12 000 euros ;
- être un projet nouveau et ne pas nécessiter l'acquisition d'un terrain, d'un bâtiment ou d'un local ;
- être précis et détaillé pour pouvoir être évalué.

1^{er} avril - 15 mai : analyse de faisabilité

La viabilité des projets est analysée par la municipalité, en lien avec les agent-es éventuellement concerné-es et avec les porteurs de projet.

15 mai - 15 juin : vote pour vos projets préférés

Vous avez 10 ans révolus ? Vous habitez à Fiac ? Votez pour 1 à 3 projets !

La réalisation des projets pourra débuter dans le mois suivant la proclamation des résultats du vote. Selon la complexité et les conditions de mise en œuvre des projets, le délai pourra s'étaler sur plusieurs mois.

COMMISSION JEUNESSE

Commission extramunicipale cantine

La commission cantine est composée d'élus-es, des délégué-es de parents élus, du CLAE et des agent-es de la cantine.

Elle se réunira une à deux fois par an pour faire un bilan. Un nutritionniste intervient actuellement pour conseiller les agent-es de cuisine. Ses premières constatations sont plutôt positives.

Plusieurs fois dans l'année, les parents seront conviés à partager les repas des enfants. Le premier repas a eu lieu le 13 décembre. Cette rencontre parents, enseignantes et élu-es autour de la table fut un moment fort agréable, à renouveler.

Aide au BAFA (brevet d'aptitude de aux fonctions d'animateur)

Le conseil municipal a accepté le principe d'une aide au BAFA de 100 euros contre 5 jours de travail ou de stage au centre de loisirs de Fiac, sous condition d'acceptation du dossier par une commission composée d'un-e élu-e et du directeur du CLAE.

Journée rétro-gaming

Une journée rétro-gaming est prévue le 28 février 2023 de 14 h à 22 h, animée par le centre de loisirs de Fiac. Une réunion de préparation est prévue le 14 janvier. Si vous êtes intéressé-e, si vous aimez les vieilles consoles de jeux et leurs jeux mythiques n'hésitez pas à nous rejoindre. Renseignements auprès de la mairie ou du CLAE.

Maison des adolescents

Dès l'installation des toilettes publiques au printemps, nous pourrons faire fonctionner cette maison des adolescents sous la responsabilité de l'association du centre de loisirs : lieu d'informations, de loisirs, d'écoute, de réunions, les adolescents pourront s'approprier l'actuelle salle des associations. Des réunions de préparation avec parents et ados auront lieu dès le mois de février, ouvertes à toute personne intéressée.

ÉCOLE DU FIGUIER

La vie de l'école a bien repris depuis le mois d'avril 2022. Le protocole sanitaire s'est assoupli, ce qui rend le quotidien de l'équipe pédagogique et des enfants bien plus agréable.

Plusieurs rendez-vous annuels ont redémarré pour diversifier l'éducation à la santé et à la citoyenneté des enfants : Jacques et Chantal interviennent avec les ateliers philos du mardi, Cécile initie les cycles 2 au hand-ball, les projets de l'année arrivent à leur fin comme « ça va Jazzer », le dancekeat, la découverte des animaux portant leur maison sur leur dos ou encore une approche de la biodiversité avec la visite des Ruchers de Mathieu et enfin les programmes officiels sont quasiment bouclés.

En parlant des plus grands, l'heure du départ pour leur voyage scolaire approche dans une grande impatience : ils partent à Meschers-sur-Gironde pour 5 jours à partir du 20 juin. Au programme : découverte du milieu marin (l'ostréiculture, un phare, un port, pêche, création aquarium...) et initiation au char à voile. Une belle expérience humaine en perspective. L'année se finira avec une journée multisports à Aquaval courant fin juin. Les élèves de CP, CE1 et CE2 se rendront également au Village Gaulois pour clôturer l'année.



Quelques zooms sur nos classes

Les élèves de la classe de TPS-PS-MS-GS se sont rendus au refuge des tortues à Bessières.

Dans un parc verdoyant favorisant la biodiversité, ils ont pu rencontrer des tortues de plusieurs tailles et de plusieurs espèces.

Ils ont pu toucher des tortues et ont même tenu une petite tortue dans leurs mains : sacrée expérience !

Ils ont aussi profité pleinement de l'aire de jeux et ont fabriqué une tortue en plâtre avec leur ami Franklin.

Ils se sont régalés et se sont créés de beaux souvenirs.

Jeunesse

Le 16 mai, les élèves de TPS au CE2 ont assisté à un spectacle financé par le Réseau Val d'Agout et accueilli par la salle municipale de Fiac. Intitulé *Attention Zoé*, entre humour et magie, les enfants ont pu conclure le projet de l'année sur les risques domestiques en aidant Zoé à ne pas se blesser devant beaucoup de tentations de la vie quotidienne.

Toujours avec le Réseau et le partenariat avec le centre d'Art Le Lait, l'école accueille périodiquement une œuvre. Tous les élèves ont interprété à leurs façons le tableau *Le Miroir* de Pistoletto.

Concernant les CE1/CE2, un professeur du Conservatoire d'Albi est intervenu à 7 reprises dans la classe pour travailler autour du jazz et de l'improvisation, ce que l'on appelle le scat. Une opportunité enrichissante, ici financée par la coopérative scolaire.

Les élèves de CP/CE1 participaient cette année au projet Dancekeat qui mêlait danse contemporaine et dessin animé en partenariat avec l'ADDA du Tarn. Des coins du village sont mis à l'honneur puisque toutes les prises vidéos ont été faites en extérieur. Ces productions vidéos seront prochainement visibles sur le compte Instagram dancekeattarn (une est déjà en ligne). Les autres seront diffusées pendant la fête de l'école, le 5 juillet prochain. Ce projet était également financé par la coopérative scolaire.

La classe de Mme Robin se rend au CNES le 7 juin pour finaliser leur projet de l'année où l'on rappelle que la seule classe du Tarn retenue était la sienne. Ils ont créé une histoire autour du mode de vie des manchots. Ils ont fait le montage vidéo avec l'ensemble des sons et ils vont la présenter à d'autres classes de CM2 à cette occasion et visiter le CNES de Toulouse. Une journée riche de découvertes au programme.





CENTRE DE LOISIRS

De plus en plus d'échanges entre les centres de la CCLPA

Le 19 juillet, les enfants des différents centres de loisirs du territoire se sont retrouvés à Saint-Paul pour une journée autour de l'échange et du jeu. Au total, plus d'une centaine d'enfants ont pu profiter des différentes animations préparées par les équipes d'animateurs. Au programme : parcours de Ninja Warriors, châteaux gonflables, bataille d'eau géante, pétanque et moly... Une journée à refaire qui a tenue toutes ses promesses d'échanges et de partages.

Dans la continuité, nous sommes allés voir un spectacle durant les dernières vacances, avec les centres de loisirs de l'ALPA (Vieilmur et Saint-Paul), au théâtre de Castres. Les enfants ont ainsi pu assister à la représentation de *Déboire*, spectacle humoristique qui a bien fait rire petits et grands. Les enfants ont par la suite partagé un goûter dans les jardins proches du théâtre avant de rentrer dans leurs centres respectifs.

Sur cette lancée d'autres journées intercentres seront organisées durant les prochaines vacances.



La batucada du centre de loisirs

Le 27 juillet nous avons accueillis l'artiste Brice Quillon, percussionniste, qui nous a initié-es aux joies de la batucada. Après avoir essayé les différents instruments qui composent cet ensemble de percussions et en avoir choisi un, les enfants ont pu travailler avec l'artiste en petits groupes afin de se regrouper et de produire un petit concert sur les rythmes de la samba en fin de journée. Cette journée a été organisée avec les Jeunesses Musicales, organisme qui œuvre pour l'interaction entre enfants et artistes. C'est la deuxième fois que nous recevons un musicien dans ce cadre et si le dispositif est reconduit, ce sera avec plaisir que nous y répondrons à nouveau.

Les petits scientifiques du centre de loisirs

Le 27 octobre, les enfants de plus de 6 ans ont participé à une journée autour des loisirs scientifiques qui s'est déroulée dans la forêt de Buzet. Au final, une quinzaine de centres de loisirs de la région Occitanie étaient présents pour présenter leurs réalisations aux autres enfants et partager des activités en pleine forêt. Pour notre part, une première équipe a répondu au défi sur la pipistrelle : après avoir étudié cette petite chauve-souris, les enfants en ont construit une en respectant la morphologie et les principales caractéristiques de ce mammifère. Ils l'ont ensuite présentée lors de ce rassemblement. Une deuxième

équipe a participé au projet « Arbre, vas-tu bien ? », défi qui consistait à étudier un arbre du centre de loisirs, connaître ses besoins et imaginer comment améliorer son « quotidien ». Les enfants ont ainsi réalisé une maquette de ce qui pourrait être l'aménagement de l'arbre de la cour proche de la mairie. En partenariat avec les élu-es nous allons essayer d'intégrer leur projet dans la végétalisation de la cour. Le reste de la journée, les enfants ont participé à un stage de survie en forêt, ils savent maintenant se débrouiller si vous vous perdez ! Et des activités sur les cinq sens et la découverte de la nature.

Les mercredis jeu au Café continuent !

Le dernier mercredi de chaque mois, les enfants du centre qui le souhaitent se rendent au café associatif de Fiac pour découvrir de nouveaux jeux de société avec les bénévoles du café. Moments appréciés de tous, ces après-midi se finissent souvent par un bon goûter partagé !

L'AG de l'association aura lieu en début d'année 2023. Nous cherchons toujours à étoffer le bureau donc si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe ou des membres du bureau ! Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir !





COUR D'ÉCOLE

Végétalisation de la cour d'école

La municipalité souhaite désimperméabiliser et réaménager la cour de l'école, afin de permettre à l'eau de s'infiltrer dans le sol et de diminuer les effets de la chaleur durant les périodes chaudes.

Les élu-es ont été accueillis par la ville de Toulouse, qui leur a fait visiter trois cours oasis mises en place dans des écoles de l'agglomération. Le principe de ces cours est de délimiter trois types de zones : zone de jeux de grimpe, zone de détente et jeux calmes, zone de jeux sportifs ballons, trottinettes, basket. Cette dernière zone, avec les éventuelles circulation, est conservée en enrobé, tandis que sur les deux autres, l'enrobé est enlevé et remplacé par 35 cm de copeaux de bois. Par endroit, des estrades en bois peuvent être installées au-dessus de la terre à nu, afin de

laisser circuler l'eau sans mettre les enfants en contact direct avec la terre.

Une commission extramunicipale a été créée, avec la participation des enseignantes, du CLAE, des délégué-es des parents d'élèves, de l'association des parents d'élèves, des agents techniques de la commune et des élu-es.

Les éco-délégué-es de la classe de CM et les enfants de l'école sont également intégrés au projet. Ils ont beaucoup d'idées et leurs propositions sont très intéressantes. Elles vont être étudiées par les adultes, au cours du mois de janvier, pour une réponse à leurs attentes, en tenant compte des impératifs du terrain, comme le passage des canalisations et des réseaux.

Les élèves participeront au choix des jeux, aux plantations, au traçage des surfaces. Nos arbres vont retrouver la santé et apporter l'ombre nécessaire à la cour.

TOURISME ÉCONOMIE

Erasmus jeunes entrepreneurs

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs est un programme d'échanges transfrontaliers qui offre aux jeunes et aux futur-es entrepreneurs la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs chevronné-es dirigeant de petites entreprises dans des pays participants différents. Cet échange d'expériences permet aux nouveaux entrepreneurs d'acquérir, au contact d'un-e entrepreneur expérimenté-e, les compétences indispensables à la bonne gestion d'une petite entreprise.

L'entrepreneur d'accueil bénéficie quant à lui-elle d'un regard neuf sur son entreprise. C'est également l'occasion pour lui-elle de coopérer avec des partenaires étrangers ou d'en savoir plus sur de nouveaux marchés.

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs permet aux futur-es entrepreneurs européen-nes d'acquérir les compétences requises pour créer et/ou gérer une petite entreprise en Europe. Les nouveaux entrepreneurs se voient offrir la possibilité d'acquérir ou d'échanger des connaissances et des idées entrepreneuriales avec un-e entrepreneur expérimenté-e, auprès duquel ils séjourneront pendant une période pouvant aller de 1 à 6 mois. Le séjour est partiellement financé par la Commission européenne.

Plus d'infos : www.erasmus-entrepreneurs.eu

Les toilettes publiques

Après deux refus en 2022, la toute fin d'année nous a finalement apporté une bonne nouvelle : nous avons obtenu les subventions nécessaires à la réalisation des toilettes publiques !

Après recherches et demandes de nombreux devis, notre choix s'est porté sur l'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais. Cette petite entreprise familiale fabrique et commercialise elle-même ses produits, ce qui permet une certaine souplesse dans la réalisation des modèles (par exemple, l'emplacement des différentes portes, qui était un critère important pour nous).

Ces toilettes seront donc installées dans le courant de l'année 2023 à côté du citystade et de la future maison des ados. Nous espérons qu'elles seront en service pour les prochaines fêtes de Fiac.

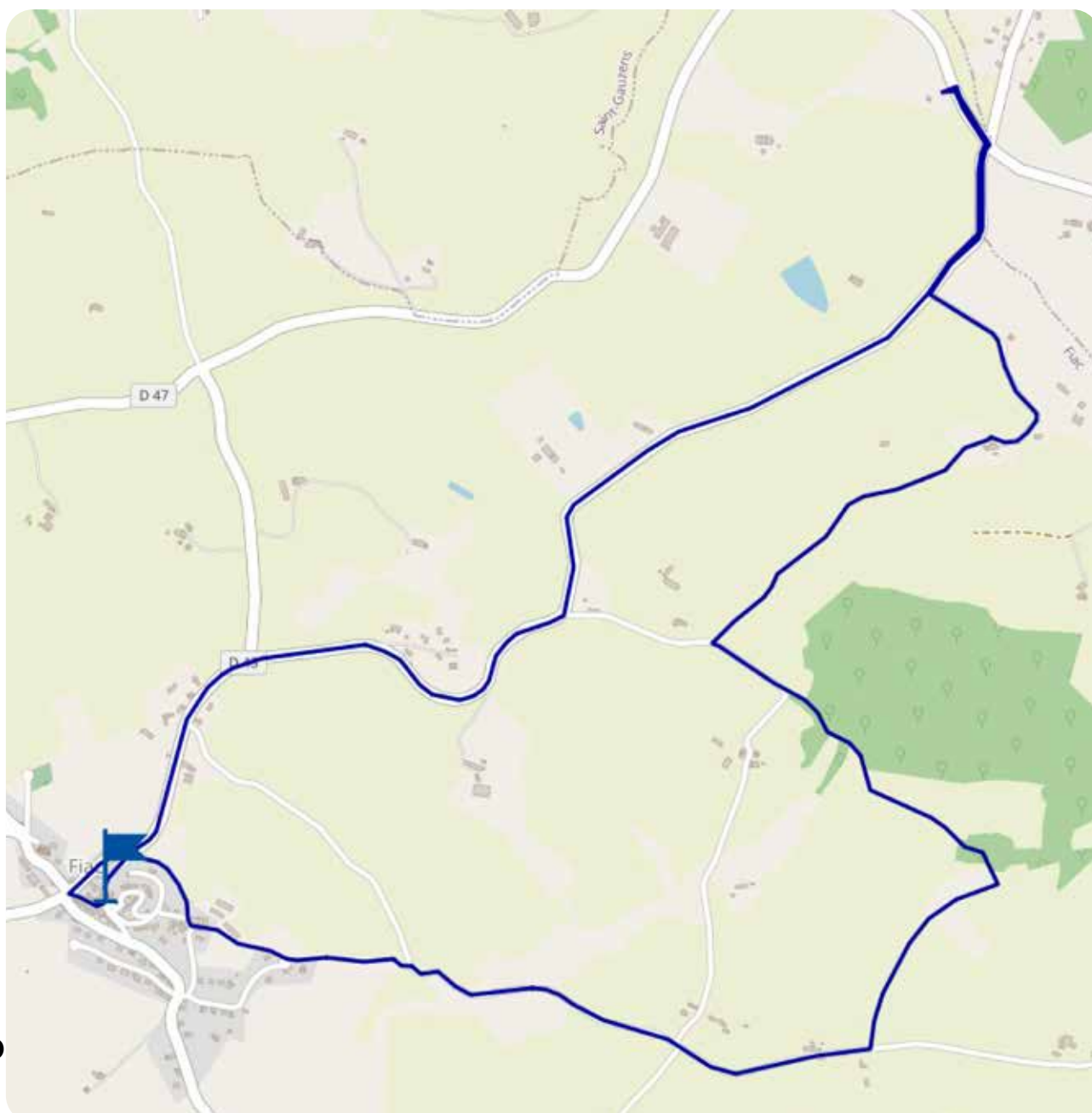
Tourisme Economie locale

Les chemins de randonnée

La création d'un chemin de randonnée homologué est bien longue !

Actuellement, le chemin (la boucle de l'Arbre Vert) que nous avons proposé est en cours d'étude au niveau du Département pour être inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PIDR). Une fois accepté à ce niveau, il devra être voté par la CCLPA, qui en prendra la charge.

Cependant, il vous est déjà possible de vous y promener, les chemins existent ! Le plan ci-dessous est issu d'une application provisoire, mais il vous permet de visualiser le tracé du futur chemin homologué, que vous pouvez dès à présent emprunter.



Y VOIR CLAIR : LA VOIRIE

routes départementales de desserte locale. Fiac dépend du pôle d'aménagement routier Ouest, secteur de Lavar.

Lorsqu'elles traversent une agglomération, le département, propriétaire de la voie, est chargé de l'entretien des routes départementales, de leurs dépendances (chaussée mais également talus, fonds, trottoirs) et de la conservation de son domaine public, mais c'est le maire qui assure la police de la circulation et est chargé de la sécurité et de la commodité du passage.

Le règlement de voirie est un document d'urbanisme local qui établit très précisément les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie, notamment sur les réseaux routiers, au niveau national, départemental ou communal.

L'entretien des voies désigne la totalité des actions qui permettent de garder la voie conforme à son utilité normale : remise en état, renouvellement de la surface.... Les dépenses d'entretien sont obligatoires pour la communauté compétente. Elles sont considérées comme des dépenses de fonctionnement.

L'aménagement des voies va au-delà de l'entretien, il s'agit des actes de modification substantielle de la voie par rapport à l'origine, d'amélioration et de valorisation de celle-ci. Ce peuvent être des travaux qui visent à l'élargir, à la redresser, à améliorer sa résistance mécanique. Ce ne sont jamais des dépenses obligatoires. Elles sont comptabilisées en section d'investissement.

Les routes départementales

Le conseil départemental et le président du conseil départemental se substituent au conseil municipal et au maire (article R131-11 du Code).

Le Département du Tarn a en charge la gestion de plus de 4 100 km du réseau routier, comprenant des routes structurantes à des

Les voies communales

On distingue les voies communales, ou chemin vicinal faisant partie du réseau routier géré par une commune et faisant partie du domaine public de celle-ci, les chemins ruraux, relevant au domaine privé de la commune et les chemins d'exploitation, appartenant aux propriétaires fonciers du terrain sur lequel ils sont établis.

La voie communale est une voie ou place publique ouverte à la circulation qui :

- est imprescriptible (pas de prescription trentenaire) ;
- est inaliénable (obligation de déclassement préalable avant toute cession même de faible importance) ;
- peut bénéficier de servitudes (recul, alignement, plantations...) ;
- doit faire l'objet d'un tableau de classement dans le domaine public et permet d'ajuster la part de dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- peut faire l'objet d'un transfert de compétence à un EPCI (voies d'intérêt communautaire) ;
- rend son entretien obligatoire. Le domaine public routier regroupe la chaussée et toutes les dépendances qui permettent d'en assurer le fonctionnement (accotements, trottoirs, fossés, talus, arbres, murs de soutènement, aqueducs, ouvrages d'art...). Ainsi hors agglomération, les talus font partie du domaine public ;
- ouvre plusieurs droits aux riverains (de vue, d'accès et de déversement des eaux de ruissellement, après autorisation) ;

- ne peut être réservée au seul usage des riverains ;
- attribue les pouvoirs de police.

Le chemin rural est une voie privée appartenant aux communes, ouverte à l'usage du public (voie de passage) et non classée comme voie communale qui :

- peut être vendu (aliénable) suite à décision et délibération municipale après enquête publique ;
 - ne fait pas l'objet de servitudes de visibilité, de plantations et de lutte contre les incendies ;
 - attribue les pouvoirs de police (ceux de la conservation du domaine privé de la commune et de la circulation publique) au Maire.
- La commune n'a pas l'obligation stricte d'entretenir les chemins ruraux. Néanmoins, elle peut être tenue responsable des dommages résultant du manque d'entretien.

Voirie et intercommunalité - compétences transférées

Certaines voies peuvent être transférées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Pour Fiac, il s'agit de la communauté de communes du Lautrécois - Pays d'Agout (CCLPA).

Quelles voies peuvent être transférées aux communautés ?

Il s'agit principalement des « voiries communales » telles que définies dans le Code de la voirie routière, c'est-à-dire des voies qui font partie du domaine public routier communal et qui sont classées comme telles à l'intérieur de l'agglomération comme à l'extérieur.

Rien n'interdit le transfert à la communauté de voies relevant du domaine privé des communes, si elles présentent un intérêt communautaire (promenade des habitants, voie de circulation extérieure au centre-bourg,...).

Quelles voies ne peuvent pas être transférées aux communautés ?

Il s'agit des voies privées situées en agglomération qui appartiennent à un ou plusieurs particuliers réunis en indivision ou en association syndicale (exemple : voie située dans un

lotissement et non classée dans le domaine public communal). De plus, ne peuvent pas être transférés les chemins et les sentiers d'exploitation qui, en l'absence de titre présumé, appartiennent aux propriétaires riverains.

Quelles obligations pour l'EPCI compétente ?

L'EPCI compétente a l'obligation d'assurer la conservation des voies, c'est-à-dire :

- de réaliser les travaux d'entretien des emprises routières ainsi qu'à l'environnement et à l'équipement des voies : entretien des chaussées, élagage et abattage des plantations situées en bordure de la voie, déneigement des voies, entretien de la signalisation, etc. ;
- de réaliser les travaux relatifs à l'amélioration de la sécurité routière : calibrage et stabilisation d'accotements, aménagement de carrefours, glissières et barrières de sécurité, pistes cyclables, etc.

L'entretien de la voirie n'incombe plus à la commune, en revanche le maire conserve ses pouvoirs de police générale.

Le patus

La notion de patus n'est pas définie dans les textes légaux et résulte des usages et traditions. Le patus est une ancienne notion du droit coutumier provençal désignant un terrain dépendant d'un bâtiment, destiné à ses commodités, et pouvant être divis (un seul propriétaire) ou indivis (plusieurs propriétaires en indivision).

Son origine fait que le patus est nécessairement contigu à la maison dont il dépend. Le patus est affecté à l'usage des propriétaires de la maison dont il dépend et les droits au patus sont rattachés à ladite maison. L'entretien d'un patus incombe aux riverains.

En tout état de cause, du fait de son régime d'indivision forcée, le partage d'un patus indivis, ou sa dissolution, ou son appropriation par un ou plusieurs des communistes, ne sont possibles que par l'accord unanime de tous les ayants droit.



100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT !

1^{er} janvier 2023 : 100 % des emballages et papiers se trient !

Le geste de tri devient plus simple, plus facile. Nous pouvons maintenant déposer tous nos emballages et papiers dans le bac jaune.

Depuis le 1^{er} janvier, tous les emballages et tous les papiers doivent être déposés dans le bac jaune, grâce à l'extension des consignes de tri. Ainsi, nous pouvons trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques sont à déposer dans le bac jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière, accueille toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

Ces nouvelles consignes de tri sont identiques sur tout le territoire français. Où que vous alliez, vous triez tous les emballages et tous les papiers dans un même bac.

Ces nouvelles consignes de tri, plus simples, visent à recycler toujours plus et à alléger au maximum notre poubelle noire. Pourquoi ?

1. Pour contenir la hausse du coût du déchet,
2. Pour économiser les ressources naturelles et l'énergie (1 tonne d'emballages en plastique permet d'économiser plus de 800 litres de pétrole).
3. Pour créer de l'emploi local et pérenne. Le nouveau centre de tri à Labruguière a permis la création de 18 nouveaux emplois.

Attention : bouteilles, pots et bocaux en verre : toujours dans le conteneur à verre !

+ d'informations sur www.trifyl.fr

En résumé

Si c'est un emballage ou un papier, direction le bac de tri !
On le trie en vrac, non imbriqué et bien vidé.

LE 1^{ER} JANVIER 2023

100% DES EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE!



CITEO

WWW.TRIFYL.FR



AU CHEVET DES VITRAUX

En fin d'année 2022, nous avons demandé à Emilie Castanier, artisane vitrailliste à Montpazier dans la Dordogne, de venir expertiser les vitraux de nos églises afin de réaliser un devis pour leur réparation.

Certains vitraux sont en très mauvais état, d'autres ont été dégradés par le climat ou par des personnes malveillantes.

Il n'existe malheureusement aucune subvention pour ce genre de réparations. En fonction du montant du devis que nous recevrons, nous déciderons de faire les travaux en deux ou trois fois, afin que les vitraux retrouvent une nouvelle jeunesse.

Nous proposerons des portes ouvertes de chacune des églises lorsque les réparations auront été effectuées.





LES QUILTS DE FIOCCAGNE

Année spéciale pour l'association, l'exposition reportée les deux années passées du fait du Covid-19 a pu enfin s'organiser...

Pour nous, l'exposition est l'occasion de partager notre « art textile » avec les visiteurs, le plaisir d'expliquer comment nous passons nos après-midi du lundi à coudre nos petits bouts de tissus.

Les 19 et 20 novembre, nous avons donc accueilli les visiteurs, un peu moins nombreux que les autres années mais des visiteurs très intéressés : 137 ouvrages, exactement, étaient présentés, beaucoup de couleurs, du peps et des motifs originaux.

Ces ouvrages ont été admirés, notre bonne humeur appréciée et tout cela a donné envie à plusieurs personnes de rejoindre notre groupe : déjà, dès le lendemain, 2 nouvelles patcheuses ont commencé à suivre les « cours » prodigués par l'animatrice ! 18 adhérentes avant l'exposition et 20 maintenant.

Comme à chaque exposition, nous avons cousu un ouvrage en commun, cette année « les pinces à sucre » et cet ouvrage a fait l'objet d'une tombola. Nous sommes très contentes que la gagnante ait apprécié de recevoir ce lot : c'est notre 1re adjointe Claudine Frassin, bravo à elle !

Si des Fiacoisies veulent nous rendre visite un lundi après-midi dans la salle des fêtes, ce sera avec plaisir que nous les accueillerons et leur donnerons toutes explications sur notre activité.



Pour avoir plus de renseignements :

Françoise DANGIN
06 31 96 59 29
FD1G1@orange.fr



SECOURS POPULAIRE

L'antenne de Fiac a la particularité de proposer des aides autres que le vestiaire et l'aide alimentaire, axant son activité sur le soutien à l'informatique et aux mathématiques à partir de la classe de seconde, pour vous permettre de vaincre vos difficultés.

C'est aussi, pour certains d'entre vous :

- un accès aux vacances ;
- une aide aux licences sportives ;
- une aide à la rentrée scolaire avec une attention particulière à l'entrée en lycée technique ;
- une aide pour les fêtes de fin d'année.

Pour les aides alimentaires et le vestiaire, l'antenne de Lavaur 2 rue du Pastel est ouverte le lundi, le mardi et le jeudi de 9 h à 17 h.

Nous vous assurons de notre discrétion.

**N'hésitez pas à contacter Claudine
au 06 24 26 15 29.**

L'atelier informatique vous accueille le jeudi matin au café de Fiac, à partir de 10h30, pour tous vos tracas dans l'utilisation de vos logiciels et dans le maniement de votre ordinateur. Alain Morizur, professeur d'informatique à la retraite, intervient bénévolement pour l'association.

L'atelier de soutien aux mathématiques aide les élèves du lycée, de l'université, des écoles d'ingénieurs en mathématiques.

Pour l'année 2021/2022 : 3 élèves de lycée ont profité de ce soutien et pour l'année scolaire 2022/2023, actuellement deux jeunes lycéens suivent assidûment les ateliers animés par Alain Huard, bénévole et professeur de mathématiques à la retraite, le samedi soir au Café de Fiac,

SOPHROLOGIE

L'association Sophrologiquement Vôtre vous propose des séances de sophrologie à votre domicile



La sophrologie est une méthodologie originale accessible et adaptable à tous et à toutes. Sa pratique permet de mobiliser les ressources qui existent en tout être humain dans un objectif d'épanouissement, nécessaires à une meilleure qualité de vie au quotidien.

En effet au-delà des techniques qui vont permettre de se détendre, de gérer son stress... , la sophrologie est une démarche à travers laquelle chacun va pouvoir mieux se connaître, mobiliser ses capacités d'action, d'adaptation, de bien-être.

La sophrologie peut vous accompagner, par exemple, pour mieux dormir, une meilleure gestion du stress au quotidien ou au travail, apaiser certains symptômes comme la douleur par exemple dans les lombalgies, vous préparer à des examens ou traitements médicaux, à une intervention, développer une meilleure efficacité dans vos études, vous préparer à des examens (brevet des écoles, baccalauréat, permis de conduire...).

Pour cela, l'association propose des séances en individuel...

La durée d'une séance en individuel est d'une heure environ.

... ou en groupe

La sophrologie se prête parfaitement à une pratique en groupe. La dynamique du groupe, les échanges, le partage du vécu des exercices sont autant de moyens d'enrichir et d'accélérer son propre cheminement.

Des séances collectives en petit groupe de 2 à 5 personnes sont proposées au domicile d'un des participants. Ce peut-être entre amis, voisins, ou ayant un intérêt commun (connaissances, collègues travail, activité de loisirs etc.) ou des personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Les séances sont d'1h15/1h30 (selon le nombre de participants).

Que ce soit en séance individuelle ou en groupe la sophrologie se pratique assis sur une chaise ou debout selon les exercices. Et elle ne nécessite aucune tenue particulière.

Pour avoir de plus amples renseignements n'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'association à l'adresse suivante : sophrologiquementvotre.fr

ou par téléphone au : 06 77 92 10 87





Jardins partagés du Clot dal rey

L'association des jardins partagés du Clot Dal Rey est heureuse de vous offrir la possibilité de réaliser votre rêve de jardin potager.

Vous n'avez pas d'espace extérieur à votre habitation, ou vous souhaitez le consacrer à d'autres aménagements, vous n'avez pas envie de jardiner seul(e) et souhaitez faire de ce loisir l'occasion d'échanges et de partages autour de cette activité. Le CDR vous accueille sur deux terrains à cinq minutes à pied du centre du village de Fiac.

Il s'agit d'une part d'un verger/poulailler et d'autre part d'un potager sur un site remarquable. Le premier est mis à notre disposition par la Mairie de Fiac, quant au deuxième, il nous est très aimablement confié par monsieur Gordon Oldham, propriétaire du REVI-VO CHÂTEAU DE FIAC.

Options

1. Une parcelle individuelle prête à l'emploi de 30 m2 pour une participation de 40 euros par an.

2. Deux parcelles collectives de 200 m2 chacune sans participation financière supplémentaire (semences partagées).

3. Une poule pondeuse au poulailler sans participation financière supplémentaire (achat des poules, alimentation et entretien partagés).

Une, deux ou trois options pour 40 euros par an selon vos envies.

L'adhésion au CDR est de 10 euros.

Nous contacter:

Tel: 06 73 19 86 32

Mail: clot.dal.rey@gmail.com

« La tristesse est un mur élevé entre deux jardins » Khalil Gibran



L'AFIAC EN FOLIE

Le festival « des artistes chez l'habitant » des 21-22-23 octobre derniers fut un succès et c'est grâce à vous.

A l'occasion de cette nouvelle édition, nous avons eu l'occasion de découvrir les oeuvres réalisées au domicile de 5 familles fiacoises par 5 artistes : Marie Boudet, Laura Freeth, Cassandre Fournet, Paul Loubet et Rémy Yadan.

Ces artistes contemporains ont été accueillis pour une période variable de 2 semaines à un mois.

Les oeuvres *in situ* s'insèrent dans le quotidien et dans l'espace de vie des hotes qui ont ouvert leur porte à cette singulière aventure.

Inédit en 2022, deux artistes culinaires, Debora Incorvaia et Elise Estrade, sont intervenues à l'école de Fiac pour une durée de 3 semaines. Elles ont composé lors d'ateliers avec les élèves les prémices de ce que fut le buffet de vernissage du festival, artistique et gustatif.

Merci à tous pour la réussite de ce moment phare de l'histoire de L'AFIAC : aux artistes, aux familles, aux partenaires qui soutiennent le projet et aux entreprises Eiffage, Bressolles TP, la Maison d'éditions WB récup, Edilians Damiatte, l'Hubert à Graulhet ...

En 2023, L'AFIAC continue son action sur le territoire de la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout et essentiellement à Fiac avec le retour des le début de l'année au café de Fiac, des AFIAC cafés/performances. Ces artistes sont invités à proposer un projet de performance artistique, un soir au café, à l'issue de laquelle tous sont invités à échanger autour de cette proposition avec l'artiste.

Le festival « des artistes chez l'habitant » se produira à l'été autour de la thématique ARCHIP-EL(S). Plus de détails l'année prochaine ...

Océan Delbès, artiste d'origine vauréenne, sera accueilli dès janvier au lycée agricole de Flamarens, un projet qui réactive un partenariat inédit avec l'établissement pédagogique. Inauguration le 16 mars 2023 au lycée de Flamarens.

L'ensemble des membres de L'AFIAC vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2023.

Photographie : Laura Freeth, Palabre, 2022.
Crédits photographique : Baptiste Dété

CAFÉ DE FIAC

Le café associatif de Fiac vu par un inconditionnel

Bonjour,

Ah ! Le Café le Fiac. Je suis un fidèle des fidèles. Car c'est mon plaisir. C'est ma passion, mon port d'attache, ma vie... Holà ! Holà ! Je m'emballe !

J'aime bien le jeudi soir. Quelquefois c'est calme, on a le temps de discuter au comptoir ou à une table. Les consommations ne sont pas chères : on pourrait offrir la tournée générale sans se ruiner. D'autres fois, il y a une animation, un petit concert, une lecture... Là, la tournée générale coûterait un peu plus, mais l'ambiance reste amicale et bon enfant.

Parfois, je mange un morceau : je commande des tapas au fromage ou au jambon de pays. Mais parfois quelqu'un a amené une tarte ou un dessert. On partage. Il m'arrive aussi de prendre juste un petit verre en passant et à 20h je suis au lit. Pour être honnête, je dois dire que c'est plus rare.

J'adore le vendredi soir, le jour du repas. C'est génial : un plat, un dessert et une boisson pour 10 euros. Et même 5 si vous êtes un enfant ou que vous n'avez pas 10 euros. Si vous êtes un enfant qui n'a pas 10 euros, il faut sûrement négocier. Vous allez dire : à ce prix là, on ne doit pas manger grand-chose de bon ! Que nenni ! Je vous donne des exemples de plats que j'ai déjà mangés, et vous peut-être pas :
Gâteau de morue et gambas à la crème de crustacés
Émincé de poulet indonésien au galanga et curcuma avec riz parfumé
Rôti de porc à la poire et purée au curcuma

Choucroute bavaroiise... etc.

J'en reste là : quand on écrit, on ne doit pas baver sur sa feuille. Et les desserts ! J'allais oublier les desserts :

Mousse banane coco, apfelstrudel, strudel aux pommes, mango and sticky rice with coconut cream and salted caramel sauce, charlotte aux cerises confites... etc.

Je m'arrête ! Je m'arrête ! Je sens que je vous fais du mal ! Au début, au repas, on était 50 presque tous les vendredis. Et le COVID est passé par là... Après la fermeture forcée, on a redémarré à 10 puis 15 puis 20 puis 25... Durant tout ce temps, les bénévoles ont tenu bon. Ils en sont très fiers aujourd'hui, à juste titre. Maintenant, avec les beaux jours, on peut manger dehors. Difficile de savoir combien on va être ! Je sens que les bénévoles vont être débordés. Et je sens que je vais m'y mettre. Il paraît que la seule qualité requise est la bonne humeur. C'est dans mes cordes... Même s'il y a déjà eu plus de 20 cuistots différents, cuisiner pour beaucoup, tout le monde ne le sent pas. Mais je ferai autre chose...

Le dimanche matin, autre ambiance : café, croissants, chocolatinas. Mon attachement légendaire à ma région devrait me faire dire : « Non ! Monsieur ! Il n'y a pas de pain au chocolat à Fiac ! » Mais je suis très ouvert et je ne le dirai pas. Personnellement, je conseille l'excellent cappuccino avec sa mousse onctueuse. Mais d'autres sont fans de l'expresso. A vous de choisir. Et vous pourrez repartir avec votre pain et vos viennoiseries.
Le bonheur !

On peut ajouter à cela les concerts certains samedis, les jeux du mercredi après-midi, la terrasse fleurie, et bien d'autres choses encore. Vous comprenez pourquoi je suis un inconditionnel qui, au début de ce papier, a failli s'emballer au lieu d'expliquer. Maintenant que vous savez tout, je suppose qu'on va vous voir bientôt. Si je ne suis pas encore arrivé, buvez un petit coup (avec modération) en m'attendant.

Associations

APE

C'est un voyage exceptionnel qui se déroule à l'école du Figuier. Eh oui, après 20 ans, c'est un honneur de succéder à des président(e)s, trésorier(e)s, secrétaires et autre membre actif de l'association, qui ont œuvré avec tout leur cœur afin d'aider les enseignant(e)s à mener leur projet éducatif à travers diverses manifestations.

Comme eux, nous nous efforçons de marcher dans leurs pas.

L'année 2021-2022 s'est achevée avec une tombola, une vente de torchons ornés des dessins des élèves, un voyage scolaire pour les CM, une sortie au village Gaulois pour les CP, CE1, CE2, CM1 ainsi qu'une sortie pour tous les élèves à Aquaval.

Les premiers projets de l'année 2022-2023 ont commencé par :

- une matinée aux Vergers du Moulin à Giroussens qui ont eu la gentillesse d'accueillir la classe de maternelle et de CE2 afin de leur faire découvrir l'exploitation mais aussi pour ramener à l'école et chez eux des pommes afin de préparer la semaine du goût ;
- la classe des CM a pu découvrir l'univers du cuir au musée après avoir visité la Foire des Sciences à Graulhet ;
- les projets école et cinéma, médiathèque, ainsi que celui des spectacles FOL ont débuté et se poursuivront toute l'année ;
- pour Noël, les élèves ont eu le plaisir de partager des jeux de cour mais également de repartir avec un cadeau individuel. Pour les primaires, une séance de cinéma et pour les maternelles, une représentation d'un spectacle musical de Frédéric Bardet ont eu lieu ;
- beaucoup d'autres projets merveilleux sont à venir...

Cette année, vous nous retrouverez également lors de nos différentes manifestations, en collaboration avec l'association du Centre de Loisirs de Fiac.

Nous avons renouvelé notre vente de sapin de qualité (SARL Bessières à Les Brunels). Une petite nouveauté, avec une vente de chocolat de Noël (entreprise l'Aztèque à Lavar) et sans oublier une vente de madeleine Bijou et bien d'autres à venir...

Nous tenions à remercier la Mairie de Fiac, de Cabanès et Monsieur Lafleur J.-C. (Chauffeur de bus) pour toute l'aide et le soutien qu'ils nous apportent.

Nous souhaitons encore pouvoir aider au maximum (20 ans de plus !) notre équipe pluriéducative dynamique pour le bien de tous les enfants.

Nous remercions toutes ces entreprises pour leur aide financière.

- RB piscine (pisciniste) à Lavar
- Plâtre & Co (plaquiste) à Lavar
- SARL Beckendorf Frères (charpentier) à Lavar
- Sud Ouest Isolation (artisan RGE) à Lavar
- Pizza du Monde (pizza à emporter) à Briatexte
- EURL Cazelles (pelliste TP) à Fiac
- La Gourmandine (restaurant) à Lavar
- Ruiz assainissement (travaux d'assainissement) à Lavar
- Keroui Construction (maçonnerie) à Lavar
- Pharmacie Saint Jacques à Lavar
- Les Menuisiers d'Occitanie (menuiserie) à Lavar
- L'atelier de Rémi (garagiste) à Lavar
- Moscatelli (électricien) à Lavar
- Le Chinatown (restaurant) à Lavar
- Du local en bocal (épicerie) à Lavar
- Laissez Lucie faire (pâtisserie) à Lavar



COMITÉ DES FÊTES

Plus que jamais en ce début d'année 2023, l'équipe du Comité des Fêtes de Fiac vous présente ses meilleurs vœux.

L'année 2022 aura connu le redémarrage progressif, sans limite et surtout sans contrainte des festivités d'été, au cours desquelles la place du four s'est animée au rythme d'un concert, d'un repas, d'un cinéma de plein air, d'un karaoké, d'un concours de pétanque.



Pour cette nouvelle saison, nous avons le plaisir de vous proposer de nous retrouver dès le printemps autour de la Poule au pot avec une animation en fin de repas. Notez dès à présent la date : le 15 avril 2023. Les détails vous seront communiqués dans les semaines à venir.

Pour les fêtes d'été 2023, toujours le premier week-end d'août (5 et 6 août cette année !), nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer comme point d'orgue du programme le retour à Fiac du groupe Various au répertoire unanime et à l'ambiance assurée, ainsi qu'un grand karaoké pour une soirée entière placée sous le signe de la bonne humeur.

Les activités proposées par les associations à Fiac repartent de plus belle avec des fréquentations croissantes qui montrent l'intérêt certain du public. N'hésitez pas à encourager ces élans en participant vous aussi aux activités, en apportant vos idées votre enthousiasme quelques heures par an ou plus afin de favoriser le bien vivre ensemble et faire en sorte que ces fêtes soient aussi les vôtres.

Jean-Yves
Anne
Judith
Erwan
Karine
Inès
Jérôme
Jean-Marc
Lucie
Chantal
Aurélien
Axel
Muriel

Nous contacter :

comitedesfetesdefiacbrazis@gmail.com
fetes.fiac@gmail.com

Boîte aux lettres du comité à la mairie



MOTOCLUB FIACOIS

Un très joli week-end de courses sur les terres fiacoises !

En effet, l'absence de Covid-19 et l'absence de pluie nous ont permis de faire le plein de pilotes et de spectateurs lors de cette nouvelle édition de courses sur prairie Motos et Quads qui s'est déroulée les 16 et 17 septembre 2022.

Le Moto-Club Fiacois était également au complet avec une belle mobilisation de ses bénévoles, volontaires et licenciés, que nous remercions chaleureusement car sans eux rien ne serait possible. Nous remercions également tous ceux qui nous ont à nouveau fait confiance en nous mettant à disposition leur matériel.

Chacun a donné le meilleur de lui-même et ça a très bien fonctionné.



Le samedi ont eu lieu les courses de motos anciennes, la course du club, mais également les courses de nos jeunes pousses avec les 50 cc, 65 cc et 85 cc.

Le dimanche c'était au tour des quads, des motos 125 cc et des motos de plus de 125 cc. Quant aux impressionnantes chutes, de Jeff le samedi et Damien le dimanche, vous pouvez être rassurés, tout va bien pour eux.

Oui la pratique de la moto et du quad est une passion mais reste un sport dangereux. A nous d'encadrer et de sécuriser au mieux ces événements.

Finalement tout s'est très bien déroulé, sur la piste comme en coulisses, c'était un vrai week-end réussi.

Comme nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin, place maintenant à l'année 2023 qui va être chargée pour nous. En effet comme tous les 2 ans nous organiserons 2 week-ends sportifs de courses motos et quads.

Tout d'abord le week-end des 22 et 23 juillet 2023

Le samedi 22 juillet, une grande nouveauté, nous organiserons une course qui comptera pour le championnat de France d'Endurance Quad. 3h de courses non-stop avec les meilleurs pilotes de quads français. Cela promet un joli spectacle sur la piste avec de nombreux pilotes et certainement beaucoup de spectateurs.

Le dimanche 23 juillet ce sera au tour des motos de se lancer sur le même circuit pour une course d'endurance de 4h qui fera partie du championnat d'endurance motos Occitanie.

Le circuit se situera au même endroit que les années précédentes, et s'étendra sur environ 10 kilomètres de champs et bois de la commune.



Associations

Le week-end des 16 et 17 septembre 2023

Nous organiserons notre week-end de courses sur prairie Motos et Quads comptant pour le championnat Occitanie de la Fédération Française de Moto. Les différentes courses se dérouleront sur un circuit plus restreint, ce qui permettra au public comme chaque année de contempler le spectacle dans sa totalité. Différentes catégories se succéderont tout au long du week-end, le samedi les motos anciennes, les tout jeunes pilotes ainsi que les pilotes du Moto-Club Fiacois. Et le dimanche viendront les quads et le reste des catégories motos adultes.

Nous remercions à nouveau nos sponsors ainsi que les propriétaires qui nous ont prêté leurs terres lors des événements passés. Nous espérons qu'ils continueront longtemps à nous faire confiance.

Nous remercions également les élus de la commune de Fiac qui nous accompagnent chaque année. Une pensée toute particulière du Moto-Club Fiacois pour Monsieur Alain Berthon qui nous a malheureusement quitté cette année. Il a toujours soutenu le déroulement de ce genre d'événements sur sa commune. Nous sommes certains qu'il continuera à nous regarder de là-haut.



SERVICES ADMINISTRATIFS

Horaires des services

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h sans interruption.

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et le jeudi de 16h30 à 18h30.

La déchetterie des Brugues (Lavaur) est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, et en juillet et août de 8h à 14h.

La déchetterie de Graulhet est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h puis de 14h à 17h50.

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Pour plus de renseignements : www.service-public.fr

Conciliateurs de justice

Besoin de régler un litige avec votre voisin, un différend entre locataire et propriétaire, un litige relatif à la consommation ou aux mal-façons de travaux, ou encore des dettes et créances impayées... ?

M. Christian Andrieu ou M. André Lopez, tous deux conciliateurs de justice, seront là pour vous aider à régler à l'amiable, les litiges, différends et autres conflits du quotidien.

Tous les lundis après-midi, les conciliateurs de justice assurent des permanences et peuvent vous recevoir uniquement sur rendez-vous dans vos espaces « France Services » à la Maison du Pays à Serviès (81220).

Ce service est totalement gratuit !

Pour prendre rendez-vous et/ou obtenir des informations complémentaires, contactez Mme Sonia Landes ou Mme Audrey Peyratout par téléphone au 05 63 70 52 67 ou par courriel : france-services@cclpa.fr.

Photocopies

Noir et blanc possibles à la Mairie au prix de :

- 0,10 euro : format A4 recto ;
- 0,30 euro : format A3 recto.

Tarifs du cimetière

Concessions : 23 euros le m² pour 30 ans.
Colombarium : 15 ans : 400 euros, 30 ans : 600 euros.

CARTE D'IDENTITÉ

Pour renouveler la carte d'identité d'un mineur, l'enfant et son représentant légal doivent se rendre en mairie, munis des pièces justificatives nécessaires.

A Fiac, vous avez la possibilité de demander votre carte soit à la mairie de Graulhet, soit à la police municipale de Lavaur.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Papiers à fournir

- Photo d'identité récente et conforme aux normes.
- Justificatif de domicile.
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois (si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans).
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple).
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet).

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

Si vous avez perdu votre carte nationale d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie.

Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02
Timbre fiscal : 25 euros (achat en ligne)

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.



Tél. 05 63 58 03 97

LUNDI	8H30-12H	
MARDI	8H30-12H	
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	8H30-12H	16H30-18H30
VENDREDI	8H30-12H	
SAMEDI	8H30-12H	
DIMANCHE	FERMÉ	



LA POSTE

RÈGLES DE BON

La municipalité tient à rappeler aux habitants de la commune quelques règles essentielles permettant de contribuer au bon voisinage et au bien-être de tous.

- **Travaux de bricolage et de jardinage** : un arrêté préfectoral dispose que les habitants « doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent », et notamment que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont pas autorisés le dimanche après-midi.

- **Brûlage des déchets verts** : le règlement sanitaire départemental dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit », dont les déchets verts qui sont assimilés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie. En plus de la pollution engendrée, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.

- **Aboiements abusifs de chiens** : le Code de la santé publique dispose que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose

dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. ». Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements prolongés de leur(s) chien(s).

- **Animaux domestiques errants** : sont considérés comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ainsi que tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour assurer une surveillance suffisante afin d'éviter la divagation de leurs animaux domestiques.

- **Tapage nocturne** : un tapage est considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22h et 7h du matin. L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il est constatable lorsque son auteur a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour y remédier. Les habitants sont invités à maîtriser le niveau sonore de leurs activités.

- **Stationnement** : il est régulièrement constaté des véhicules stationnés qui entraînent un danger ou une gêne pour les autres usagers. On distingue 4 types d'arrêt ou stationnement inadéquats, qui ne sont pas systématiquement matérialisés par des panneaux : dangereux, abusif, gênant et très gênant. Vous pouvez retrouver la liste sur le site de la Sécurité Routière : www.securite-routiere.gouv.fr. Dans tous les cas, vous risquez une contravention et une amende, avec obligation de déplacer le véhicule. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent également être prescrites. Dans le cas d'un stationnement dangereux, le conducteur encourt également une peine supplémentaire de perte de points ou de suspension du permis de conduire.

AIDES À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Votre situation a changé : passage au travail à temps partiel, chômage ou départ à la retraite... ou vous avez des difficultés à payer une mutuelle, vous pouvez peut-être prétendre à la complémentaire santé solidaire.

Il y a deux niveaux d'aides :

- la Complémentaire santé solidaire sans participation financière ;
- la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Vos droits

La Complémentaire santé solidaire vous donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Vos dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la Sécurité sociale.

Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour vos prothèses dentaires, vos lunettes, vos aides auditives...

Vous ne payez pas directement vos dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais ou tiers payant.

Les conditions d'accès

Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, il faut remplir deux conditions.

- 1- Bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance maladie.
- 2- Avoir des ressources inférieures à un plafond.

Les ressources prises en compte sont celles des douze derniers mois. Le plafond de ressources varie selon le lieu de résidence et la

composition du foyer.

La Complémentaire santé peut couvrir tous les membres de votre foyer.

La Complémentaire santé solidaire sans participation financière

En dessous d'un certain plafond, vous n'avez rien à régler.

La Complémentaire santé solidaire avec participation financière

Entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et ce plafond majoré de 35 %, vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire avec participation.

Combien vous coûtera la Complémentaire santé solidaire avec participation financière?

Le montant mensuel dépend de l'âge de chaque personne du foyer. L'âge est pris en compte au 1er janvier de l'année d'attribution du droit, par l'assurance maladie, à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Montants mensuels et annuels

- Assuré âgé de 29 ans et moins :
8 euros - 96 euros
- Assuré âgé de 30 à 49 ans :
14 euros - 168 euros
- Assuré âgé de 50 à 59 ans :
21 euros - 252 euros
- Assuré âgé de 60 à 69 ans :
25 euros - 300 euros
- Assuré âgé de 70 ans et plus :
30 euros - 360 euros

Pour les salariés

En tant que salarié, vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une dispense d'adhésion au contrat collectif obligatoire, pendant la durée de votre droit à la Complémentaire santé solidaire.

Vous trouverez les plafonds de ressources pour ouvrir vos droits à la complémentaire santé solidaire ainsi que le dossier à compléter et les pièces à fournir sur CMU. Fr

Pour les personnes hébergées gratuitement, propriétaire ou ayant une allocation logement, n'oubliez pas d'ajouter chaque mois à vos ressources (hors allocations logement) le forfait logement qui varie avec le nombre de personnes de votre foyer.

AIDES PRÉCARITÉ

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assistante sociale, ou sur service-public.fr pour plus d'informations sur les conditions relatives à ces aides.

Type d'aide	Personne concernée	Montant	Âge
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Demandeur d'emploi	Jusqu'à 536,95 euros par mois*	Il n'y a pas d'âge minimum
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	Personne âgée aux faibles ressources	Jusqu'à 953,45 euros par mois*	À partir de 65 ans (sauf exceptions)
Allocation supplémentaire d'invalidité (Asi)	Titulaire d'une pension d'invalidité	Jusqu'à 846,98 euros par mois*	Il n'y a pas d'âge minimum
Revenu de solidarité active (RSA)	Personne avec de faibles ressources	598,54 euros par mois*	À partir de 25 ans (sauf exceptions)
Aide personnalisée au logement (APL)	Personne avec de faibles ressources	Se renseigner auprès de la CAF ou la MSA	Sans conditions d'âge
Allocation de logement sociale (ALS)	Personne avec de faibles ressources	Se renseigner auprès de la CAF ou la MSA	Sans conditions d'âge
Aide sociale à l'hébergement (ASH)	Personne vivant en ehpad et dont les revenus sont inférieurs aux frais d'hébergement	L'ASH paie la partie des frais d'hébergement non couverte par les revenus de la personne âgée	À partir de 65 ans (60 ans si inapte au travail)
Allocation simple	Personne âgée n'ayant pas de pension de retraite et à qui l'Aspa a été refusée		À partir de 65 ans (60 ans si inapte au travail)
Aide financière pour rémunérer une aide à domicile	Personne avec de faibles ressources, vivant dans son propre logement mais ne pouvant faire seule les tâches ménagères		À partir de 65 ans (60 ans si inapte au travail)
Aide pour financer des travaux dans son logement	Personne âgée pour réaliser des travaux d'accessibilité ou prévenir les accidents	Voir services du département ou de la caisse de retraite	
Aides pour se déplacer (transport, courses ou démarches, etc.)	Personne âgée	Voir services du département ou de la caisse de retraite	

* Attention : l'allocation vient en complément de vos ressources pour atteindre cette somme.

Les plafonds d'attribution de la Complémentaire santé solidaire avec ou sans participation financière

Conformément à l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, un arrêté fixe le montant du plafond annuel de revenus à ne pas dépasser pour l'accès à la Complémentaire santé solidaire. Toutes les ressources, imposables ou non imposables, perçues au cours des douze mois précédant la demande sont prises en compte, exceptées celles mentionnées à l'article R. 861-10 du code de la sécurité sociale. Pour l'octroi de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière, les ressources doivent être comprises entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et celui-ci majoré de 35 % (article L. 863-1 du code de la sécurité sociale).

Le plafond d'attribution de l'AME est identique à celui de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (article L.251-1 du code de l'action sociale et des familles).

Barème Complémentaire santé solidaire et AME au 1er juillet 2022 (en euros)

Revalorisation anticipée en raison de l'entrée en vigueur de l'article 9 de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Métropole

Nombre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/ AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	9 571 €	798 €	12 921 €	1 077 €
2	14 357 €	1 196 €	19 382 €	1 615 €
3	17 229 €	1 436 €	23 259 €	1 938 €
4	20 100 €	1 675 €	27 135 €	2 261 €
Par personne en +	3 829 €	319 €	5 169 €	431 €

Départements d'Outre-Mer (DOM)

Nombre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/ AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	10 653 €	888 €	14 382 €	1 198 €
2	15 980 €	1 332 €	21 572 €	1 798 €
3	19 175 €	1 598 €	25 887 €	2 157 €
4	22 371 €	1 864 €	30 201 €	2 517 €
Par personne en +	4 261 €	355 €	5 753 €	479 €

*Les moyennes mensuelles sont fournies à titre indicatif

Important : à propos des personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit

Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale. (cf. articles R. 861-5 et R. 861-7 du code de la sécurité sociale)

Forfaits logement applicables au 1er juillet 2022

Propriétaire ou occupants à titre gratuit (R.861-5 du CSS)

	Forfait logement	Montant mensuel du montant forfaitaire du RSA applicable au 01/07/2022	Montant mensuel forfait
1 personne	12%	598,54 €	71,82 €
2 personnes	14%	897,81 €	125,69 €
3 personnes et +	14%	1077,37 €	150,83 €

Bénéficiaires d'une aide personnelle au logement (L.861-2 et R.861-7 du CSS)

	Forfait logement	Montant mensuel du montant forfaitaire du RSA applicable au 01/07/2022	Montant mensuel forfait
1 personne	12%	598,54 €	71,82 €
2 personnes	16%	897,81 €	143,65 €
3 personnes et +	16,50%	1077,37 €	177,77 €

DROIT AUX VACANCES

La Bourse Solidarité Vacances est un dispositif social mis en place pour aider les personnes les plus modestes à partir en vacances.

La BSV est un programme d'aide permettant d'accéder à des tarifs solidaires tout au long de l'année et partout en France métropolitaine :

- des séjours de vacances d'une semaine maximum (8 jours / 7 nuits) dans des résidences de tourisme, hôtels, campings, mobile-homes, des villages de vacances, ou encore des gîtes ;
- des loisirs divers : colonies, stages sportifs, etc. ;
- des transports en train.

Ce programme est réservé aux publics suivants :

- familles aux ressources limitées ;
- demandeurs d'emploi remplissant les conditions de ressources ou bénéficiaires du RSA ;
- jeunes en situation de précarité ;
- personnes handicapées remplissant les conditions de ressources ;
- personnes âgées remplissant les conditions de ressources.

Enfin, pour bénéficier de la Bourse Solidarité Vacances, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) exige que vous ayez un niveau minimum d'autonomie pour être en mesure de :

- construire votre projet de vacances avec un soutien organisationnel léger ;

- vous engager jusqu'au bout dans la réalisation de votre séjour ;
- vous intégrer harmonieusement sur un site de vacances.

Quelle que soit votre situation, celle-ci sera étudiée par un référent social, la BSV ne pouvant être obtenue « en direct ».

Vous devrez remplir les conditions de ressources suivantes :

- soit avoir un quotient familial CAF égal ou inférieur à 1 000 euros sur l'année N-1 (l'année qui précède l'année de votre demande) ;
- soit bénéficier de la complémentaire santé solidaire sur l'année en cours ;
- soit justifier d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds indiqués ci-dessous :

1	21 600 euros
1,5	27 000 euros
2	32 400 euros
2,5	37 800 euros
3	43 200 euros
3,5	48 600 euros
4	54 000 euros
4,5	59 400 euros
5	64 800 euros

Pour le Tarn, le référent social, partenaire de l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances) est le Secours Populaire Français, n'hésitez pas à le contacter pour vos vacances individuelles, les colonies de vacances de vos enfants, et les voyages organisés par l'association.

À noter

Vous ne pourrez faire qu'une seule demande d'inscription au programme BSV par an, et trois séjours maximum comprenant :

- un séjour à la mer en vacances scolaires d'été ;
- deux séjours maximum en pension complète.

ADMR



ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.

L'ADMR est un service pour tous : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.

Famille nombreuses, grossesse, naissance.

Personnes âgées fragilisées.

L'association ADMR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Jessica.

Dans le cadre du suivi de la démarche qualité, des bénévoles rencontrent les personnes aidées à leur domicile. Le nombre de bénéficiaires étant de plus en plus important, notre équipe a des difficultés pour faire face à cet impératif, d'où le besoin de nouvelles recrues.

Si vous aimez le contact avec le public et souhaitez donner un peu de votre temps, venez rejoindre notre association.



Monsieur Jean TERLIER, Député de notre circonscription est venu nous rencontrer au local le jeudi 14 octobre. Monsieur Fabre et Monsieur le Maire de Saint Paul étaient présents. Nous avons échangé sur les problématiques du grand âge. Nous avons parlé de l'avenant 43 qui revalorise les salaires des aides à domicile.

Quelques rappels :

Permanences assurées au local
les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.

Téléphone : 05 63 75 39 57

stpauldejoux@admrtarn.fr

10 Rue de la République- 81220 ST PAUL CAP DE JOUX
Tél : 05 63 75 39 57



ASPA ASI

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA...). Son montant dépend notamment de votre situation familiale (vie de couple ou non).

Plafond de ressources de l'Aspa

Situation familiale	Plafond mensuel de revenus à ne pas dépasser
Célibat	953,45 euros
Couple (Pacs, mariage, concubinage)	1 480,24 euros

Allocation supplémentaire d'invalidité (Asi)

Conditions pour percevoir l'ASI :

être reconnu invalide, c'est-à-dire souffrir d'une invalidité générale réduisant votre capacité de travail des 2/3 ;

- ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (pas d'âge minimum) ;

- percevoir une réversion ou une pension de vieillesse veuf(ve), une retraite anticipée pour handicap ou pour carrière longue ou une retraite pour pénibilité ;

- résider en France métropolitaine, en Guadeloupe, Martinique, Guyane ou à la Réunion plus de 6 mois (ou 180 jours) au cours de l'année civile de versement de l'ASI.

Plafond de ressources de l'Asi

Situation familiale	Plafond mensuel de revenus à ne pas dépasser
Célibat	846,98 euros
Couple(Pacs, mariage, concubinage)	1 482,21 euros

ATTENTION AUX ARNAQUES

Comment repérer et éviter les faux sites administratifs ?

Sites de démarches administratives payants : attention aux arnaques !

La plupart des démarches administratives sont gratuites. Aujourd'hui, il existe de nombreux sites Internet qui proposent de manière payante la réalisation en ligne de démarches comme la demande d'actes d'état civil, de titres d'identité, l'immatriculation des véhicules, l'obtention de la vignette Crit'Air ou encore d'autorisations d'urbanisme. Certains utilisent des logos officiels, la Marianne tricolore réservée aux services de l'État, des termes administratifs, des références juridiques ou faux agréments pour faire croire à l'utilisateur qu'il se trouve sur un site officiel ou agréé par l'État.

Sur ces sites commerciaux, la demande d'un document administratif est payante alors qu'elle est gratuite et rigoureusement identique et aussi simple à réaliser sur les sites administratifs officiels. Ces sites commerciaux se contentent d'ailleurs de reproduire les demandes sur les sites de l'administration concernée et facturent cette simple action.

D'autre part, la DGCCRF constate que les prix ne sont pas toujours clairement affichés, que la souscription à une prestation unique se révèle être un engagement sur plusieurs mois sous la forme d'un abonnement et que l'information sur certains droits obligatoires ne figurent pas : droit de rétractation de 14 jours liés aux achats en ligne, recours possible au médiateur de la consommation, mention de l'identité et des coordonnées du professionnel...

Pour éviter toute confusion entre un site commercial présentant l'apparence d'un site officiel et un site de l'administration française, voici quelques recommandations :

- consultez toujours Service-Public.fr, le site officiel qui recense tous les sites officiels en fonction des documents souhaités ;
- vérifiez l'adresse Internet du site : les url des sites publics se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr » et jamais par « .gouv.org » ou « gouv.com » ;
- vérifiez la présence de la mention https dans l'adresse du site ;
- évitez de cliquer sur les premiers résultats des moteurs de recherche comportant la mention « Annonce » ;
- vérifiez l'identité du site et ses mentions légales avant de réaliser le moindre paiement pour une démarche administrative ;
- alertez la DGCCRF en cas d'arnaques. Vous pouvez également signaler un abus

Démarches en ligne répertoriées sur Service-Public.fr

Sachez que Service-Public.fr référence la quasi-totalité des démarches administratives en ligne pour les particuliers et Entreprendre. Service-Public.fr répertorie toutes les formalités en ligne pour les professionnels et entreprises.

À savoir

Service-Public.fr propose aussi plus de 100 simulateurs vous permettant de savoir si vous êtes éligible à un droit, de calculer le montant d'une prestation ou d'un coût. Le site propose également près de 300 modèles de lettres, certaines sont personnalisables et téléchargeables, et peuvent être envoyées à l'administration concernée par courriel ou par courrier.

LES NUMÉROS D'URGENCE

Face à un enfant en danger et dans le doute, appeler le 119

Promiscuité, tension, anxiété... Le contexte particulier du confinement lié à l'épidémie de Covid-19 expose les mineurs aux violences intrafamiliales. Le 119 est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

Durant toute la période du confinement, si vous êtes victime ou si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance d'un enfant, vous devez appeler le 119. Tout le monde peut appeler le 119 : les enfants et adolescents confrontés eux-mêmes au danger, ou appelant pour un autre enfant qu'ils connaissent, et les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger (dans leur famille, voisinage, communauté éducative...). Les appels des mineurs sont traités en priorité.

Le 119 est joignable 24h/24, 7j/7, gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...), confidentiel, invisible sur les factures détaillées, il n'apparaît sur aucun relevé de téléphone.

Le 119 propose :

- un formulaire dédié en ligne, pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas appeler ;
- un service de relais téléphonique en langue des signes françaises pour les personnes sourdes et malentendantes (une connexion

Internet et une webcam sont nécessaires), du lundi au vendredi en journée et le samedi matin.

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Pourquoi appeler le 112 ?

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union européenne.

Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes témoin ou si vous remarquez un incendie ou apercevez un cambriolage, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux existants.

J'appelle le 112 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur ! Expliquez à l'opérateur que tout va bien. Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence doive être envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Samu : 15

Pourquoi appeler le 15 ?

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé

vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...)

J'appelle le 15 :

- en cas de besoin médical urgent ;
- en cas de malaise ;
- en cas de coma ;
- en cas d'hémorragie ;
- en cas de douleur thoracique (cela peut être un infarctus et nécessite une intervention très rapide, la mort pouvant survenir rapidement) ;
- en cas de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produit lors d'un repas) ;
- quand une personne ne respire plus ;
- quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé ;
- en cas d'intoxication ;
- etc.

Police / Gendarmerie: 17

Dans quelles situations appeler le 17 ?

J'appelle le 17 lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :

- en cas de violences ;
- en cas d'agression ;
- en cas de vol à l'arraché ;
- en cas de cambriolage ;
- etc.

Le traitement de l'appel au 17 :

Votre appel sera pris en charge immédiatement par le centre de traitement du 17 « police secours » qui enverra sur place la patrouille la plus proche et adaptée à votre urgence (police ou gendarmerie nationales selon la zone de compétence). Gardez au maximum votre sang-froid, donnez votre localisation exacte, la nature de l'urgence, le nombre d'agresseurs et leur description, notez les numéros de plaque, indiquer la direction de fuite, etc.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

Sapeurs-pompiers : 18

Pourquoi appeler le 18 ?

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

J'appelle le 18 en cas de :

- incendie ;
- fuite de gaz ;
- risque d'effondrement ;
- ensevelissement ;
- brûlure ;
- électrocution ;
- accident de la route ;
- etc.

Urgence aéronautique : 191

Pourquoi appeler le 191 ?

Le numéro d'appel d'urgence aéronautique 191 est utilisable par tout usager en situation de détresse, par tout témoin direct d'un accident d'aéronef, ou par toute personne inquiète de la disparition d'un aéronef et de ses occupants.

Pourquoi appeler le 114 ?

Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.

ANNUAIRE

Travaux agricoles

GALZIN Raymond - TRAVAUX AGRICOLES - La Mouline - 05 63 41 32 13

RAYNAUD Philippe - ENTREPRISE AGRICOLE - ASSAINISSEMENT - EPANDAGE - En Testoulat - 05 63 70 72 37 - 06 82 85 23 20

Artisans

CARTIGNY Jean-Louis - MENUISERIE - EBENISTERIE - La Sauzière - 05 63 58 56 44

CAZELLES Nicolas - TERRASSEMENT - PISCINE - MINI-PELLE - ASSAINISSEMENT - En Caussé - 06 77 10 00 86

AUGÉ Didier - ELECTRICITE - Fiac - 06 82 28 42 34 - augedidier@orange.fr

DA RUGNA Gérard - MAÇONNERIE - En Borderie - 05 63 41 47 30

KEROUI CONSTRUCTION - CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES - 1, chemin des Colverts - 06 11 59 76 95

JAROSZ Stéphane - CHARPENTIER- COUVREUR - ZINGUEUR - 06 18 73 34 53 - 06 13 76 17 17 - jaroszk@sfr.fr

LABOURDETTE Claude - LUTHIER GUITARES ACOUSTIQUES - 06 76 86 23 10

LARROQUE Christophe - PLATRE AND CO - PLAQUISTE - Bellevue - 05 63 58 11 16

Pratique

PRADELLES Xavier - PEINTRE DECORATEUR - En Conté - 06 75 06 27 74 - 09 73 01 63 65 - xav.pradelles@gmail.com

TOURNIE Jean-Florent - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ZINGUERIE - RAMONAGE - Brazis - 06 67 31 94 57

ZANIBELLATO Sébastien - MAÇONNERIE - En Maurel nord - 06 22 19 54 92

Commerce

CAFE DE FIAC - CAFE ASSOCIATIF - 6, Place du Four - cafe.fiac@gmail.com

BIRBES Vincent - VENTE DIRECTE - ELEVEUR DE PORCS FERMIERS - La Brette
05 63 70 63 75

BRIEUSSEL Véronique TETE A TETE - COIFFURE A DOMICILE - Les Martys -
06 12 86 15 06

CHÂTEAU DE FIAC - 05 54 72 10 10 - contact@chateaudefiac.com

CHEZ KAREN - PATES FRAICHES - La Bouriatte - 06 60 34 46 12

ESTEVE EARL - VENTE DIRECTE AU DETAIL : VIANDE BOVINE-PORCINE PRODUITE A LA FERME - En Gilard - 05 63 58 03 50 06 12 58 33 56

GAEC D'EN MAUREL - Samuel VIDAL Sophie ZANIBELLATO - VENTE DIRECTE DE VIANDE AGNEAU ET MERGUEZ - En Maurel - 06 48 73 47 42 - <https://lagneaudenmaurel.jimdo.com>

GOLF DE FIAC-BRAZIS - 05 63 70 64 70

L'ASSIETTE A PAR - RESTAURANT - Brazis - 07 89 09 55 43

L'HERMITAGE - LOCATION DE SALLE - TRAITEUR - L'Hermitage -
05 63 42 06 68

RAGT - PRODUITS AGRICOLES - La Gare - 05 63 58 12 76

Enseignement

ECOLE PUBLIQUE - Rue de l'Ecole - 05 63 41 05 64

Hébergement

BASTIE Philippe - GITE - En Cassé - 06 06 91 71 10

BOYER Nelly - GITE - En Coulon - 05 63 41 31 94

MAISON YOMA - CHAMBRES D'HOTES - GITE - 2, rue du Barracou -
06 88 57 12 44

Professions libérales

BOYER Jeanne LEMEE Corinne - INFIRMIERES - Le Bourg - 05 63 34 49 89

DJARDINS RIBOUD Denis - ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS, (tonte, taille,
soins des végétaux et des gazons...) - La Maurélié - 06 66 39 85 29

ESTIEU Sylviane - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Le Cun -
05 63 42 18 49

HAMMI Mélanie - ERGOTHERAPEUTE - Fiac - 06 50 61 29 49

KS MULTISERVICES - TOUS TRAVAUX - Clareous - 06 71 61 6507

LABOURDETTE Marie - FLORATHERAPEUTE AGREEE FLEURS DE BACH -
FIAC - 06 74 83 02 84

LAGARRIGUE Nathalie - KINESITHERAPEUTE - 7, rue de l'Ecole - 05 63 41 68 51

QUERAT Cécile LARRUE Julie - ORTHOPHONISTES - 1 rue du Jeu du Mail

REGNIER Pierre - ESPACES VERTS PETIT BRICOLAGE - Le Bourg -
05 63 41 44 56

SOLTANE Céline - ASSITANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Claréous -
06 72 10 91 94

Divers

CHIALVO Roland SR CONNECT - DRONE, IMPRIMANTE 3D, HOLOGRAMME -
Brazis - 06 38 37 94 47 - contact@sr.connect.fr

TOUTOU'S FARM - PENSION CANINE FAMILIALE - EN BRIOLS - 06 31 05 46 50

LETTRE D'INFO

A chaque fin de mois, une lettre d'information est envoyée par courriel, dans laquelle vous trouverez toutes les informations, actualités et agenda des activités de la commune. Ce courriel permet aussi de recueillir votre avis sur divers sujets.

**Si vous souhaitez la recevoir,
envoyez votre adresse e-mail à
communedefiac@gmail.com**

Dimanche 27 mars dès 9h30, marche de producteurs à Fiac !

Ce mois-ci, nous vous offrons comme d'habitude le café. Attention, en raison d'une heure, pensez à régler vos chèques !

Venez trouver vos CES, SNH et livres - même de petits lots, pour pouvoir financer ensuite ! Une table "généraliste" sera également accessible à toutes et tous.

En raison d'une récolte prise en compte nationale, la mairie ne collecte plus les dons de légumes à destination des restaurants.

Pour continuer à aider, vous pouvez faire des commandes :

- à la prototype chez contact@lecoeurduvillage.com
- à la boutique de contact@lecoeurduvillage.com
- à toutes autres associations à tout moment.

Sécheresse durant l'année 2021

Plusieurs administrés de la commune ont contacté la mairie pour faire part de dommages constatés sur leurs parcelles fleissées... qu'ils imputent à la sécheresse durant l'année 2021.

La commune va-t-elle demander le classement en état de catastrophe naturelle auprès de l'Etat.

Cette demande doit être accompagnée de l'ensemble des documents administratifs et souhaitant pouvoir bénéficier d'une indemnisation en l'état de catastrophe naturelle déjà effectivement reconnus.

Ainsi, si vous avez constaté des fissures sur votre maison d'habitation durant l'année 2021, vous devez faire parvenir un courrier ou un courriel à la mairie d'ici le 30 avril 2022 mentionnant l'ensemble des données ci-dessous :

- dégâts constatés ;
- date de constatation et/ou de dégâts ;
- nature présumée et date du sinistre (année 2021) ;
- photos.

Paloma Pradal Duo

Pour Paloma Pradal, la musique et le chant forment un tout. Tout un art formel, mais qui s'inscrit dans le quotidien. Elle aime chanter, elle aime danser, elle aime le plus profond d'elle-même, elle aime la vie.

Paloma Pradal Duo, c'est l'union de deux talents, de deux passions, de deux rêves.

Paloma Pradal Duo, c'est l'union de deux talents, de deux passions, de deux rêves.

13 MARCHÉ D'AVRIL 2022

SAULE DES PÊCHES

FIAC (81500)

du lundi au vendredi
de 8h - 16h sans interruption



CLARTÉ
COMMUNICATION
TRANSPARENCE

1 rue de l'Ecole • 05 63 58 05 26 • communedefiac@gmail.com